



Comité Français
Butane Propane

COMPTE-RENDU

Date 25/06/2012
Emetteur : H.FRANCOIS

Référence : GT Sites Industriels 22/06/2012
Destinataires : Groupe de Travail Sites Industriels

Objet : CR GT SITES INDUSTRIELS DU 22/06/2012

PARTICIPANTS : NOMS	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Société	OBSERVATIONS
MARK	Bérénice	X		ANTARGAZ	
FRANÇOIS	Henri	X		CFBP	Rapporteur
GRAY	Eric	X		BUTAGAZ	
LOISON	Cyril		X	BUTAGAZ	
OSTAPOFF	Flore		X	GEOSTOCK	
BUREAU	Nicolas	X		PRIMAGAZ	
TURINI	Gauthier		X	VITOGAZ	
BARRE	Cyrille	X		TOTALGAZ	
CHABOT	Philippe		X	GEOSTOCK	
BAELEN	Jean Michel	X		TOTALGAZ	
STORDEUR	Sylvain		X	GEOSTOCK	

Ordre du jour de la réunion

1	SUIVI ACTIONS EN COURS (Etudes a/s PROCATHO RST, SYGEDEF, Camions 44 Tonnes, Explosion zones encombrées, PPRT, Chariots élévateurs, Relais vrac < 50 tonnes, Sels, 1-3 Butadiène, accord pénibilité UFIP,LIE)
2	DEBRIEF GT GPL
3	ACCIDENTS/INCIDENTS SITES INDUSTRIELS

CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS

14/09 ;19/10 ;16/11 ;14/12

De 9H00 à 13H00 sauf indication contraire

Lieu : CFBP, sauf avis contraire

1 SUIVI DES ACTIONS EN COURS

◆ ETUDE PROCATHO RST

Les prochaines études porteront sur les sphères sous TEXSOL et les réservoirs enterrés en enceinte béton . L'étude sphère sous Texsol se termine. Le GT se pose la question des sphères en enceinte béton remplie de sable .Globalement à la fin de l'étude nous chercherons à définir en termes d'intensité de courant des zones de protection initiale, des zones de suivi avec des seuils d'alerte
La mise en place de coupons témoins lors d'une requalification de RST est en cours chez BTZ selon les spécifications CEFACOR .

La prochaine réunion au CEFACOR est prévue le 28/06/2012.

TZ informe le GT que les essais de remise en service de la protection cathodique à Ressons se sont révélés négatifs. Câble cassé ?

◆ SYGEDEF

Il est rappelé la demande à chaque adhérent de vérifier que les défaillances critiques ont bien été saisies dans la base de données. Seul BTZ a répondu

Action : Tous

HF a consulté KERNIX pour étudier les modalités d'incorporation des données PZ dans la base. Demande faite à Kernix 11/04, réponse le 05/06.PZ sera prêt en septembre. HF va voir avec Kernix comment procéder.

Action : H.FRANCOIS

◆ CAMIONS 44 Tonnes

Le projet de décret 44 Tonnes n'est toujours pas publié.

Il existe peut être une porte de sortie qui est la construction de camions « IMDG » transport maritime qui ne sont pas soumis à cette contrainte de tarage de soupapes. (Tarage à la PMS)

HF a participé à la réunion du GT Transports le 19/06 : le GT va approfondir la voie IMDG en s'assurant de sa faisabilité et des risques vs DREAL et ADR. Dossier argumentaire à destination du COMTECH pour Septembre.

Action : H.FRANCOIS/A.COMBES

◆ EXPLOSION ZONES ENCOMBRES

Pour poursuivre la recherche d'un prestataire sur ce dossier HF a consulté le 14/06 N.SALAUN de GEXCON ->objectif de traiter les essais en direct avec le site norvégien avec tierce expertise de l'INERIS ou autre. Cahier des charges transmis à GEXCON. Attente devis et propositions avec l'objectif d'avoir des études et essais progressifs en plusieurs étapes.

Action : H.FRANCOIS

Il semble que FASIS ait fait un usage abusif des études préparatoires sur ce dossier en le présentant à des tiers en réunion et en faisant valoir qu'il avait le contrat. HF vérifiera ce point et fera un courrier de rappel à FASIS

Action : H.FRANCOIS

◆ **SUIVI EXPOSITION 1-3 BUTADIENE**

Pas de réunion...attente retour UIC/UFIP

◆ **PPRT**

Le GT a proposé que le CFBP fasse un point d'étape détaillé des PPRT profession : nombre, impact, coûts, difficultés passées, présentes et à venir, etc...Ce point a été présenté et accepté au COMTECH du 11/05/2012

Demande au GT faite le 29/05. Deux retours à ce jour, attente PZ, VZ, BTZ

Le GT propose que le COMTECH adopte une position commune profession sur les financements des travaux suite proposition UFIP/UIC .Point à l'ODJ du COMTECH du 22/06

Cependant il paraît inutile de se presser car cet accord, qui est une recommandation, est contesté localement et de plus les modalités de financement des particuliers par les industriels doivent être précisées.

Action : H.FRANCOIS

◆ **SITES RELAIS VRAC < 50 Tonnes et AM 1414-2**

cf CR du GT sectoriel GPL ci après

◆ **SELFS EN SITES INDUSTRIELS**

En attente de discussion au GT Sectoriel GPL si nécessaire. Pas abordé au GT sectoriel

◆ **CHARIOTS ELEVATEURS**

Il apparaît souhaitable d'essayer de définir un niveau d'équipement sécurité (ATEX ,Zones de sécurité AM 72 ,etc) minimum pour les chariots élévateurs selon leur domaine d'utilisation.

A cet effet un questionnaire a été élaboré le 30/05pour faire un état des lieux

Un retour de VZ à ce jour

Action : Tous

◆ PENIBILITE UFIP

Ce point mérite d'être revu pour essayer d'harmoniser les seuils d'exposition pris en compte dans la profession etc

◆ LIE

Suite à la remarque d'un prestataire qui avait fait valoir auprès d'un adhérent un changement à la baisse des LIE du butane et du propane en se référant à une norme, HF étudiera plus en détail cette norme pour voir si nous sommes réellement concernés

Action : H.FRANCOIS

2 DEBRIEF GT GPL

Date :21/06/2012, prochaine réunion le 13/12/2012

Participants représentant le CFBP : J.PEDESSAC/H.FRANCOIS/C.BARRE (Totalgaz)

- **Modification de la nomenclature rubrique 1414** : Le CFBP a informé le BRTICP qu'il avait préparé un texte d'arrêté type pour Déclaration avec Contrôle de l'activité chargement des camions vrac. Le BRTICP nous précisé sa vision des choses, validée par le DGPR.

--Transfert camion à camion : autorisation, point non discutable

--Transfert via un stockage : le déchargement est désormais inclus dans le périmètre de la rubrique

➤ de 2 à 4 opérations par jour : DC

➤ au dessus de 5 opérations : A

Aucune justification n'a été fournie sur les seuils .4 = 1 GP qui décharge et trois PP qui chargent.

Ces chiffres sont des maxi et non des moyennes.

A priori ces seuils limitent les volumes manipulés à 3000 Tonnes par an et par site ce qui est très en dessous des volumes manipulés par ces sites →ils seront quasiment tous à autorisation.

Le BRTICP nous a dit que le passage vers l'autorisation se ferait par le régime de l'antériorité avec un AP qui pourra exiger des dispositions complémentaires...Le BRTICP souhaite un accord rapide du CFBP sur la nomenclature pour passage en CSPRT au 4ème trimestre.

->Il apparait nécessaire de faire réaliser une analyse juridique de la situation et de ses conséquences antériorité, rétroactivité, traitement non équitable des énergies, la nomenclature est elle attaquable, indemnisation en cas de fermeture du site suite changement nomenclature, etc

->Il faudrait que nous déterminions par une étude probabiliste un seuil de changement de niveau de probabilités pour définir un seuil DC/A

Action : H.FRANCOIS

- **Note CFBP a/s gestion des distances entre zones encombrées** : le BRTICP s'est montré surpris de la reprise de cette étude au niveau de la profession et nous a dit qu'il allait se pencher sur la tierce expertise INERIS sur ce sujet.....le CFBP a fait valoir que ce document avait été réalisé à l'instigation des DREAL pour harmoniser les pratiques...
- **Etude protection cathodique** :le CFBP a informé le BRTICP de l'avancement des études sur les RST et des délais de parution des résultats
- **SYGEDEF** : le CFBP a transmis au BRTICP la note de synthèse sur sujet. Le BRTICP a soulevé de nombreuses objections sur l'approche et en particulier sur la notion de criticité. Nous avons indiqué que l'outil de collecte existait, que ceci permettrait d'avoir une photographie profession des défaillances et donc une approche plu fine que les bases de données générales .Nous avons indiqué que les valeurs produites par l'application devraient être analysées et traitées avant de servir de données d'entrées de fiabilité pour les EDD
- **DELAI APPARITION BLEVE** : nous avons indiqué que les études réalisées ne permettaient pas d'inscrire le BLEVE dans le cadre d'une cinétique >20 minutes .La valeur réaliste est 15 minutes. Le BRTICP nous a indiqué que le 20 minutes et encore sous conditions n'était pas discutable
- **REVISION AM 02/01/2008** : le BRTICP après discussion interne va modifier ce texte sur 2 points, le gardiennage et l'ignifugation. Cependant une refonte de l'AM de 72 est prévue à la rentrée pour tenir compte des nombreuses évolutions réglementaires Le CFBP a indiqué avoir déjà réfléchi à ce texte et a demandé à être associé aux travaux de refonte
- **DOUBLE CONTRIBUTION** : le BRTICP va demander une étude d'impact aux DREAL puis leur transmettra une note pour préciser l'existence des travaux améliorant la connaissance des phénomènes de rupture de canalisation et la possible prise en compte de ces travaux. En tout état de cause ceci ne pourra se faire que pour la révision des EDD afin de ne pas impacter les PPRT en cours

3 ACCIDENTS/INCIDENTS SITES INDUSTRIELS

RAS